



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 081-218102572-20200710-2020DEL39-DE

Date de la convocation  
03.07.2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/39

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mrs SARDAINE, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absente** : Mme VABRE procuration à Mr DONNEZ

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

**DESIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION  
COMMUNALE DES  
IMPÔTS DIRECTS**

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ; participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ; participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ; formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

Adopté à l'unanimité

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La CCID est composée de neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un agent municipal peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par le conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de désigner comme suit la liste des contribuables, commissaires titulaires et suppléants à adresser à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

Président de la CCID : David DONNEZ ou Adjoint

| Ordre de priorité | Titulaires           | Suppléants            |
|-------------------|----------------------|-----------------------|
| 1                 | CAVAILLES Raymond    | COMBAL Jean Claude    |
| 2                 | PEYRONNIE Marcel     | MAILLE Carine         |
| 3                 | SAVI Jacques         | VABRE Marie-Christine |
| 4                 | RASKOPF Roland       | SARDAINE David        |
| 5                 | GALINIE Marc         | MILIN Marjorie        |
| 6                 | VALLEJO Jean Claude  |                       |
| 7                 | VERMEIL Jean Jacques | COUPLET Muriel        |
| 8                 | LASSERRE Martine     | BERGES Corine         |
| 9                 | COUVREUR Nathalie    | BORIES Claudette      |
| 10                | CENTELLES Patrick    | GAMEL Maurice         |
| 11                | ARAGONES Louis       | BENEZECH Nadine       |
| 12                | PORTAL Martine       | THUEL Blandine        |
| 13                | DOMINGUE Patrice     | DELMAS Laurent        |
| 14                | LASSERRE Cathy       | MELLY Christel        |
| 15                | CAZES Roland         | CEREZO Antoine        |

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 16 juillet 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

